

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 12 février 2015

Le dix-huit février deux mille quinze à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, JACQUES LE DOZE, Nadia ROUYER, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF ; Adjoint, Renée SEGALOU, Véronique MELIN, Erwan GOURLAOUEN, François LE GALL, Marcel BRIEN, Brigitte OFFRET, Nicolas GOUY, Christophe RIVALLAIN, Christine LANDRAIN, Valérie EVENNOU, Daniel HAMON, Elisabeth HILLION, Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS, et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Stanley SEILLIER à Pascale NEDELLEC
Kimberley HAIDON à Marcelle LE GAL
Joseph MAQUET à Serge BOURGOIS
Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte OFFRET

Pascal BOURCH'IS indique qu'il souhaite rajouter au compte rendu du 10 décembre 2014 page 9 « qu'en commission travaux, lors du vote sur le maintien de l'école primaire à Kergroës, les deux élus minoritaires et deux élus de la majorité s'étaient prononcés en faveur du maintien de l'école primaire à Kergroës ».

Le Maire souhaite préciser que le vote était ambigu en commission et que les élus de la majorité s'étaient prononcés sur le maintien de l'école maternelle à Kergroës.

La proposition de Pascal BOURCH'IS et la précision du Maire sont acceptées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu modifié du 10 décembre 2014.

N°001-2015 : TARIFS COMMUNAUX 2015

Serge BOURGOIS propose pour 2015 une augmentation moyenne des tarifs et redevances d'1% arrondi.

Il propose les tarifs ci-après à compter du 1^{er} mars 2015 :

CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES

Nature	2015
Concessions dans les cimetières	
Concession Cimetière 15 ans	208 €
Concession Cimetière 30 ans	398 €
Concessions aux columbariums	
Columbarium/ case / 10 ans	242 €
Columbarium/ case / 15 ans	361 €
Columbarium / case / 30 ans	718 €
Columbarium Kervaziou : ½ case à ½ tarif	
Plaque de marbre à graver	207 €
Redevances funéraires	
Vacation de police	20 €

REDEVANCES DES SERVICES CULTURELS

Nature	2015
Bibliothèque – Médiathèque municipale (abonnement annuel)	
Moins de 6 ans	Gratuit
Tarif réduit (enfants, jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi)	2 €
Tarif adulte (plus de 18 ans)	10,30 €
tarif famille	20,80 €
Abonnement vacances entre 1 à 3 semaines	2 €
Carte perdue	1 €
Atelier	6 €/heure
Impression laser à partir de la 4 ^{ème} page	0,10 €/page
Impression laser couleur à partir de la 4 ^{ème} page	0,20 €/page

Centre socio-culturel Ellipse: salles de spectacle par jour*					
	Salle A vide ou avec fauteuils	Salle B vide	Grande salle avec fauteuils	Grande salle vide	Office
Associations moëlanaises	202 €	101 €	303 €	202 €	51 € (pour collation) 101 € (pour repas) **
Autres associations	404 €	202 €	606 €	404 €	202 € **
Entreprises	606 €	303 €	909 €	606 €	303 € **

* Une utilisation gratuite sur une salle communale sans office (associations moëlanaises).

* Elections 1 gratuité par tour de scrutin et par liste.

* Une gratuité par an pour les partis politiques.

** Ce tarif comprend le matériel de l'office et son fonctionnement, la vaisselle et les produits de lavage vaisselle.

2°) Salles annexes*

Salle	Exposition avec ventes		Exposition sans vente		Réunion
	Semaine	Jour	Semaine	Jour	Jour
Brigneau	101 €	20 €	81 €	15 €	15 €
Belon	81 €	15 €	61 €	12 €	12 €

* Gratuites pour les associations moëlanaises.

3°) Mise à disposition de la scène pour répétitions

- Associations moëlanaises : 7 heures gratuites/an (modulable AM ou PM ou ½ journée) (heure d'ouverture du centre et au-delà : 12,80 €/heure/agent).
- Autres associations : 101 € / jour (heures d'ouverture du centre).
28 € par heure supplémentaire/agent.
- Ecoles moëlanaises : 3 répétitions/école (sur des ½ journées)

4°) Mise à disposition du personnel

- Pendant les heures d'ouverture du centre : 28 €/heure/agent.
- Jusqu'à 22 heures : majoration de 20 %.
- Après 22 heures : majoration de 50 %.

5°) Gymnase Parc'h ar C'hoat

	2015
Associations moëlanaises (hors manifestation sportive gratuite)	81 €/jour
Autres associations	162 €/jour
Entreprises	263 €/jour

Redevances des services de loisir*	2015
ACTIVITES LOISIRS JEUNESSE	
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	1 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	2 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	4 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	6 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	8 €
<i>Sortie loisir « unité »</i>	10 €

Redevances des services péri scolaires **	
Tarifs garderie	
Garderie matin Quotient familial 1	1,20 €
Garderie matin Quotient familial 2	1,31 €
Garderie matin Quotient familial 3	1,41 €
Garderie matin Quotient familial 4	1,57 €
Garderie soir Quotient familial 1	1,30 €
Garderie soir Quotient familial 2	1,41 €
Garderie soir Quotient familial 3	1,57 €
Garderie soir Quotient familial 4	1,75 €
Garderie journée Quotient familial 1	2,30 €
Garderie journée Quotient familial 2	2,65 €
Garderie journée Quotient familial 3	2,86 €
Garderie journée Quotient familial 4	3,11 €
Redevances restauration scolaire **	
Tarifs cantine	
Repas enfant Quotient familial 1	2,30 €
Repas enfant Quotient familial 2	2,65 €
Repas enfant Quotient familial 3	2,86 €
Repas enfant Quotient familial 4	3,11 €
Repas adulte	5,60 €
Droits de place	
Com. abonnés marché / mètre linéaire.	0,90 €
Com. occasionnels marché du Bourg / mètre linéaire.	1,50 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée.	58 €
Commerçants hors marché :	
- habituels / forfait annuel étal < 2 mètres.	208 €
- occasionnels : le mètre linéaire.	1,50 €
- occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres.	65 €
Cirques (< 100 places) / forfait jour compris eau/électricité.	54 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité.	79 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité.	107 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité.	43 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité.	11 €
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité.	43 €
Terrasses cafés/restaurants forfait (4 mois d'occupation) / m ² .	0,30 €

* Les redevances des activités loisirs jeunesse correspondent à la moitié des achats de matériel ou prestations extérieures.

** Les règlements de cantine et de garderie déterminent les modalités de calcul et de mise en œuvre des quotients familiaux aux 1, 2, 3 et 4.

Divers	2015
Remboursement chauffage collectif le m ³	Selon contrat chauffage
Coupe de bois	8 € le stère
Photocopie A4	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Autres prestations de services en cas de force majeure	2015
Mise à disposition d'un agent communal en cas de force majeure/heure	28 €
camion tri-benne + personnel en cas de force majeure/heure	55 €
tracto-pelle + personnel en cas de force majeure/heure	55 €
véhicule utilitaire + personnel en cas de force majeure/heure	45 €
tracteur-remorque + personnel en cas de force majeure/heure	45 €
Véhicule léger + personnel en cas de force majeure/heure	45 €

Loyers des logements communaux par mois	2015
Loyer mensuel Appt T2	331,65 €
Loyer mensuel Appt T3	398,22 €
Loyer mensuel Appt T4	465,70 €
Loyer mensuel Appt T5	506,46 €

- Montant des loyers indexés sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL).
- Publié par l'INSEE connu au 1^{er} janvier de chaque année soit 125,24 €.

Après avis favorable des commissions concernées et de la commission finances, administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter à compter du 1^{er} mars 2015 les tarifs tels que proposés ci-avant.

N°002-2015 : TARIFS PORTUAIRES 2015

Anita OLLIVIER présente les tarifs 2015 pour les ports de Merrien et Brigneau. Elle indique qu'une augmentation de 5 % des tarifs est proposée pour permettre d'accroître la capacité d'autofinancement en vue des travaux futurs.

Pascal BOURC'HIS souligne que le motif de l'augmentation n'est pas acceptable car cette augmentation est insuffisante pour financer les travaux et qu'il convient de trouver d'autres dispositifs.

Marie-Louise GRISEL indique que les arguments de l'adjointe aux ports pour l'augmentation ne l'ont pas convaincue et qu'au vu de l'offre de service aux plaisanciers, elle est contre l'augmentation. Elle indique qu'il convient de rechercher des subventionnements.

Alain BROCHARD précise que de gros travaux doivent être réalisés sur les ports et que les budgets portuaires n'ont pas de capacité d'autofinancement. Cette augmentation permet l'entretien minimum.

Le Maire souligne que les ports sont les vitrines de la commune mais que les infrastructures sont dégradées et les travaux à réaliser importants. Il faut donc relancer les dossiers de demande de subventions et il remercie Claude JAFFRE pour l'aide proposée à la relance des demandes de subventions au Conseil Général. Il rappelle que le montant des travaux prioritaires sur les ports se chiffre à 700 000 € et que l'augmentation des tarifs est nécessaire. Les tarifs de Moëlan sont équivalents ou inférieurs aux ports de Riec-sur-Belon et Clohars-Carnoët.

Nicolas MORVAN rappelle que les structures transférées aux communes par l'Etat sont dans états « divers ». Il propose l'idée de constituer un « pool » de communes littorales du Finistère pour échanger sur les problématiques communes et il souhaite apporter son aide sur ce dossier. Il indique un nouveau dispositif de subvention du Conseil Régional plafonné à 80 000 € pour les politiques portuaires.

Une discussion s'engage sur les réalisations du mandat précédent pour les politiques portuaires.

Nicolas MORVAN conclut que l'équipe précédente a réalisé sa part, à la nouvelle de continuer.

Après avis défavorable du conseil portuaire Brigneau-Merrien

Après avis favorable de la commission mer, littoral et rias,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Elisabeth HILLION), 4 voix contre (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURCH'IS) et 24 voix pour ; d'adopter les tarifs portuaires Brigneau et Merrien à compter du 1^{er} mars 2015 ci-après :

PORT DE BRIGNEAU

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
Abonnements	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	175,50 €	210,60 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	219,38 €	263,25 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	275,45 €	330,54 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	321,34 €	385,61 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	376,99 €	452,39 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	424,15 €	508,98 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	471,24 €	565,49 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	518,41 €	622,09 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	565,50 €	678,60 €
Hivernage	Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours au 1er Avril de l'année suivante</i>	H.T	T.T.C (4)
	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
Bateau de moins de 8 mètres	H.T	T.T.C (4)
	8,86 €	11,00 €
Bateau de plus de 8 mètres	13,30 €	16,00 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
1er mois plein tarif	H.T	T.T.C (4)
	177,33 €	212,80 €

2ème mois 50%	88,67 €	106,40 €
3ème mois 50 %	88,67 €	106,40 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	110,86 €	133,03 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	138,57 €	166,28 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	173,94 €	208,73 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	202,95 €	243,55 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	238,11 €	285,73 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	267,87 €	321,44 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	297,64 €	357,17 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	327,40 €	392,88 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	357,18 €	428,61 €
Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	
	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	68,81 €	82,57 €
Intervention exceptionnelle du personnel	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	28,63 €	34,36 €
Professionnels	28,63 €	34,36 €
Installations professionnelles	Forfait mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
Box chambre froide	41,14 €	49,36 €
Grue	Taux horaire non fractionnable	
<i>Par bateau : 1^{ère} heure</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	34,26 €	41,11 €
Professionnels	22,06 €	26,47 €
<i>Par bateau : 1^{ère} heure supplémentaire</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	34,26 €	41,11 €
Professionnels	22,06 €	26,47 €
<i>Par bateau : heures suivantes</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	17,13 €	20,55 €
Professionnels	11,03 €	13,23 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	Forfait	
	H.T	T.T.C (4)
Forfait carte 2 tickets journaliers	8,75 €	10,50 €
Forfait carte 10 tickets journaliers	26,25 €	31,50 €
Abonnement mensuel	57,20 €	68,64 €
Abonnement semestriel	85,81 €	102,97 €
Abonnement annuel	114,41 €	137,29 €

(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le gestionnaire.

(2) Les mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.

(3) Les tarifs des mouillages situés dans la zone du Temple vers l'amont sont fixés comme suit :
de la ligne de mouillage actuelle soumise à redevance (mouillage 173 - 73 et 276)
- à la ligne U = 50 % des tarifs pratiqués dans le port.

- des lignes U à V = 25 % des tarifs du port
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.
Taxe de passage (5), saisonniers (5 bis) : tarifs applicables à tous les bateaux pour la période donnée non concernés par les redevances annuelles, hivernage, mouillages temporaires (de 1 à 3 mois).
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le gestionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 navires : 100% du tarif journalier taxe de passage Au-delà de 11 navires : 50% du tarif journalier taxe de passage
(5 bis) Les mouillages saisonniers (n'excédant pas 1 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire. Le tarif journalier taxes de passage est arrondi à l'euro le plus proche (inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).

PORT DE MERRIEN

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
Abonnements	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	175,50 €	210,60 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	219,38 €	263,25 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	275,45 €	330,54 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	321,34 €	385,61 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	376,99 €	452,39 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	424,15 €	508,98 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	471,24 €	565,49 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	518,41 €	622,09 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	565,50 €	678,60 €
Hivernage	Redevance	
<i>du 1er Octobre de l'année en cours au 1er Avril de l'année suivante</i>	H.T	T.T.C (4)
	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
Bateau moins de 8 mètres	H.T	T.T.C (4)
	8,86 €	11,00 €
Bateau plus de 8 mètres	13,30 €	16,00 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
1er mois 100 % du tarif	H.T	T.T.C (4)
	177,33 €	212,80 €
2ème mois 50% du tarif	88,67 €	106,40 €
3ème mois 50 % du tarif	88,67 €	106,40 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	110,86 €	133,03 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	138,57 €	166,28 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	173,94 €	208,73 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	202,95 €	243,55 €

Bateau de 7,01 m à 8 m	238,11 €	285,73 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	267,87 €	321,44 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	297,64 €	357,17 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	327,40 €	392,88 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	357,18 €	428,61 €
Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	
	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	68,81 €	82,57 €
Intervention exceptionnelle du personnel	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	28,63 €	34,36 €
Professionnels	28,63 €	34,36 €
Implantation d'une prise d'eau de mer	Tarif minimum de perception TTC	
	Cultures marines	50,31 €
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	Forfait	
	H.T	T.T.C (4)
Forfait carte 2 tickets journaliers	8,75 €	10,50 €
Forfait carte 10 tickets journaliers	26,25 €	31,50 €
Abonnement mensuel	57,20 €	68,64 €
Abonnement semestriel	85,81 €	102,97 €
Abonnement annuel	114,41 €	137,29 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le gestionnaire.		
(2) Les mouillages temporaires (1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.		
(3) Les éléments entretenus par le concessionnaire comprennent la chaîne-mère et les chaînes montantes sur une longueur de 6,50 m.		
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 20 %.		
Taxe de passage (5), saisonniers (5 bis) : tarifs applicables à tous les bateaux pour la période donnée non concernés par les redevances annuelles, hivernage, mouillages temporaires (de 1 à 3 mois).		
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le gestionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 100% du tarif journalier taxe de navires : passage de 11 à 20 50% du tarif journalier taxe de navires : passage		
(5 bis) Les mouillages saisonniers n'excédant pas 1 mois sont non renouvelables sur l'année calendaire. Le tarif journalier taxes de passage est arrondi à l'euro le plus proche (inférieur si décimales < 0,5 ; supérieur si décimales ≥ 0,5).		
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).		

N°003-2015 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Serge BOURGOIS présente le powerpoint du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2015 reprenant les réalisations 2014, les orientations 2015, l'endettement, les taux d'imposition municipaux. Il indique que le DOB 2015 est profondément marqué par la baisse des dotations de l'Etat (sous réserve des notifications définitives de l'Etat, par rapport à 2013, la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2015 devrait baisser de 167 000 € soit 119 000 € de plus qu'en 2014. Cette baisse devrait atteindre 405 000 € en 2017 par rapport à 2013.

En parallèle, les autres dotations de l'Etat sont en attente de notification. Pour la Cocopaq, le FPIC n'est pas inscrit au budget, la dotation pour l'entretien des chemins de randonnées est diminuée de 15 000 €. Un nouveau calcul d'indemnisation pour la gestion des aires des gens du voyage devrait aussi être défavorable à la commune.

Les charges générales de fonctionnement pour 2015 intègrent :

- une inflation à 1 %
- une année complète de réforme des rythmes scolaires (intervenants extérieurs, goûters...)
- Une augmentation de la subvention CCAS
- La mise en place du schéma directeur des eaux pluviales
- Une diminution de certaines charges d'exploitation compressibles

Le budget des frais de personnel prend notamment en compte :

- Le glissement, vieillissement, technicité (GVT)
- Une revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2015 pour les agents de catégorie C (soit 278 € brut/an/agent)
- Une revalorisation du nombre de points différenciés pour les agents de catégorie B au 1^{er} janvier 2015
- Une augmentation des charges patronales de 0,5 %
- La réforme des rythmes scolaires (personnel communal) sur une année pleine.
- Le remplacement responsable RH, les remplacements BAFA

soit une augmentation estimée à 80 000 € supplémentaire par rapport au réalisé 2014

La provision pour risques liés à l'urbanisme (affaire Co & Co notamment) est inscrite à hauteur de 80 000 €.

Les tarifs de fonctionnement intègrent l'augmentation de l'inflation 2014 soit 1 %.

Suite à la loi de finances fixant la réévaluation des bases locatives à + 0,9 %, l'augmentation du produit des taxes s'élève à 29 000 €.

Les intérêts financiers à l'échéance sont estimés légèrement inférieurs à 2014 : - 4 000 €.

Le solde de la marge en fonctionnement est estimé à 587 000 € avec une provision de 80 000 € en urbanisme.

Concernant les recettes d'investissements avec le vote de « provision budgétaire » une recette de 80 000 € est inscrite en recettes d'investissement.

Le FCTVA est estimé à 755 000 €.

Le remboursement des emprunts en capital est estimé à 327 000 € soit une augmentation de 26 000 € par rapport à 2014.

En intégrant le résultat prévisionnel 2014, les restes à réaliser en recettes et dépenses, le solde disponible 2014 est estimé à 311 000 €.

En dépenses d'investissement, les principales opérations sont les suivantes :

Opérations	Montant HT
Programme voirie	300 000 €
Travaux PAV et réseaux (EP – enfouissement)	238 000 €
ZA de Kersalut	233 000 €
Mur du confortement du Belon	210 000 €
1 ^{ère} phase du carrefour central	170 000 €
Travaux écoles (Local TAP – garderie et toilette bourg, aménagement Kermoulin (intérieur et extérieur), équipement)	113 000 €
Equipement technique et administratif (photocopie mairie, services techniques...)	58 000 €
Véhicules	50 000 €
Aménagement Kerfany	50 000 €
Aménagement église – chapelle	50 000 €
Etude AMO école Kergroës	35 000 €
Signalétique	35 000 €
Rénovations locaux sportifs	32 000 €
Travaux Ellipse	26 000 €
TOTAL	1 600 000 €

Des accords de principe à hauteur de 139 000 € pour les subventions ont été donnés par les financeurs.

La commune ne souhaite pas emprunter et propose la stabilité des taux d'impositions pour 2015.

Alain BROCHARD indique qu'il aurait apprécié qu'un audit financier de la commune soit réalisé en début de mandat pour apprécier la capacité financière de la commune. Il souligne que l'autofinancement est élevé à Moëlan et qu'il ne faut pas faire preuve d'immobilisme. Il faut cependant rester prudent en dépenses de fonctionnement et favoriser la mutualisation avec la Cocopaq.

Alain BROCHARD précise que ses priorités pour le mandat sont les suivants :

- entretenir le patrimoine
- créer du dynamisme et redynamiser le Bourg
- soutenir l'école de Kergroës

Il souligne que la situation financière est exceptionnelle et qu'il ne faut pas différer les travaux de Kergroës à dans deux ans. Enfin, il souhaite que les sites de Mentoul et de l'école des sœurs à Kergroës soient utilisés pour du logement.

Pascal BOURCH'IS indique qu'il partage globalement l'avis d'Alain BROCHARD, la municipalité doit faire d'autres choix d'investissement et notamment lancer les travaux à l'école de Kergroës rapidement.

Il regrette de n'avoir pas été associé au projet du carrefour central du Bourg et souhaite plus d'investissement pour 2015.

Nicolas MORVAN regrette :

- que le powerpoint du DOB n'ait pas été présenté en commission,
- un positionnement de la commune sur la compétence eau et assainissement,
- un manque de hiérarchisation des priorités.

Il souhaite souligner :

- la bonne santé financière de la commune avec des investissements programmés à hauteur de 1 600 000 € (sans emprunt, ni augmentation des taux d'imposition), loin des polémiques de la campagne électorale,
- une prudence dans l'inscription des recettes,
- un endettement raisonnable.

Sur les choix par eux-mêmes, il pointe trois désaccords profonds :

1. Absence de travaux pour l'école de Kergroës en 2015 (étude inutile).
2. Le projet du carrefour central (pas étudié en commission et aux données financières contradictoires)
3. Une baisse uniforme des subventions aux associations

Alain JOLIFF souligne que le projet de carrefour central a été évoqué dans deux de ses commissions.

Pascal BOURCH'IS regrette le manque d'explication en commission finances.

Le Maire rappelle sa volonté d'une gestion transparente et de son soutien à l'école. Il indique que lors des réunions publiques, les moëlanais ont pu s'exprimer sur les projets. Concernant le carrefour central, il rappelle les contraintes des dates des dépôts de demandes de subventions (DETR – contrat de territoire). Il précise que le projet initial du contrat de territoire est revu à la baisse au vu des capacités financières de la commune, qu'une étude gratuite a été réalisée par le CAUE et qu'un rond-point traditionnel a été envisagé. Ce projet est aux premières ébauches et il sera étudié en commission.

L'inscription des 170 000 € pour 2015 concerne uniquement l'achat et la déconstruction. Le projet est estimé à 576 000 € HT, la DETR sera proposée sur ce montant.

Pour l'école de Kergroës, il rappelle le choix de l'équipe précédente :

- 2008 : choix de réhabilitation l'école de Kermoulin, malgré l'absence de structures commerciales autour de l'école.
- 2013 : choix d'un terrain synthétique de football à 600 000 €.

Il indique qu'il souhaite avec l'étude avoir l'ensemble des éléments pour engager les choix de la municipalité.

Nicolas MORVAN rappelle que des travaux d'urgence sur les trois écoles ont été réalisés sur le mandat précédent, que Kermoulin avait été priorisé au vu des conditions d'accueil des élèves et que Kergroës est extrêmement nécessaire. Il souligne également que la carte scolaire favorise les écoles de proximité avec obligation pour les parents d'y adhérer.

Le Maire enchaîne sur les questions diverses posées par le groupe « Vivre ensemble à Moëlan ». Concernant l'établissement public foncier, il souligne que la précédente municipalité n'avait pas repris contact en 2013 et que la municipalité actuelle reprendra contact l'année prochaine.

Pour le projet de l'aménagement de Kerfany, le Maire précise que ce site lui tient à cœur, mais qu'avant de mettre en place le projet pour lui-même, il convient, suite à l'étude hydrologique réalisée

en fin d'année 2014, de revoir le dimensionnement des canalisations ou réouvrir le ruisseau. Le coût de ces travaux est estimé à 350 000 €.

Pour le site de Mentoul, il indique que la valeur du site est estimée à 180 000 € mais une déconstruction à 60 000 €.

Le groupe de pilotage pour Kergroës sera bientôt constitué et le projet sera présenté en commissions travaux et affaires scolaires.

Marcelle LE GAL présente le DOB assainissement collectif 2015 :

ASSAINISSEMENT

- **Fonctionnement**

1. Tarifs

L'augmentation des tarifs 2015 a été étudiée en lien avec le schéma directeur 2014-2024. Les tarifs ont été votés en décembre 2014.

Tarifs 2015 HT :

- Abonnement : 68,45 €
- Déversement : 0,930 €/m³

Au vu de ces tarifs, les redevances assainissement sont estimées à 282 000 €. Pour 2015, au vu des travaux en 2014 à Kermen et Kervétot les participations aux raccordements sont estimées à 40 000 €.

2. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) sont estimées à 12 000 € et les intérêts à 56 600 €.

Le solde de fonctionnement, autofinancé pour 2015 est estimé à 254 000 €, la CAF nette est estimée à 200 000 €.

- **Investissement**

TRAVAUX	MONTANT HT
Contrôles de branchement fumigènes	20 000 €
Contrôles de branchement au colorant	112 000 €
MO secteur de Merrien	135 000 €
Travaux 1er tranche et 2 ^{ème} Merrien	1 770 000 €
Remise en état du Réseau priorité 1	90 000 €
Remise en état du Réseau priorité 2	155 000 €
Réhabilitation domaine public /privé	100 000 €
Remise à niveau de tampons	80 000 €
Diagnostic permanent	80 000 €
Sécurisation Kerglien	4 000 €
Diagnostic permanent Kerguipp	10 000 €
Capacité de pompage à Kerguipp	10 000 €
TOTAL HT	2 566 000 €

Au vu du résultat cumulé 2014 estimé à 163 000 €, des restes à réaliser, des travaux programmés au schéma directeur et inscrits pour les années 2014 et 2015, les travaux envisagés au budget sont les suivants :

Les travaux concernant Merrien sont inscrits pour les tranches 2015 et 2016 et la subvention pour la seule inscription de la première tranche est proposée.

Au vu des travaux programmés, au vu des subventions attendues de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 641 050 € et du Conseil Général du Finistère 485 650 € et autres financements 89 250 €, un emprunt d'1 000 000 € est envisagé au DOB.

Nicolas MORVAN indique que le DOB est la mise en application du schéma directeur et souligne l'emprunt d'1 000 000 € de la commune sur le budget assainissement collectif 2015. Il s'interroge sur l'hypothèse de raccordement à la station de Clohars-Carnoët.

Le Maire indique qu'au vu du développement des permis de construire sur la commune et des capacités actuelles de la station d'épuration, le raccordement à Clohars-Carnoët entraînerait un surcoût de 700 000 € pour la commune. Il regrette que cette piste de mutualisation ne se révèle pas intéressante financièrement pour la commune de Moëlan.

Alain BROCHARD souligne le véritable schéma sur le budget assainissement collectif, qui devrait servir d'exemple au budget principal.

Anita OLLIVIER présente le DOB des ports de Merrien et Brigneau 2015 :

PORT DE MERRIEN

- Fonctionnement

1. Tarifs

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de 5 %.

2. Autofinancement

Au vu de l'augmentation des tarifs proposés, la CAF prévisionnelle est estimée à 6 200 € pour 2015.

- Investissement

1. Travaux

Le résultat de clôture cumulé 2014 est estimé à 30 000 €, au vu des possibilités financières du budget, il n'est pas prévu un programme de travaux pour 2015. La marge d'exploitation sera utilisée pour des programmes futurs.

2. Emprunt

Il n'est pas prévu d'emprunt en 2015.

PORT DE BRIGNEAU

- **Fonctionnement**

1. **Tarifs**

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de 5 %.

2. **Autofinancement**

Au vu de l'augmentation des tarifs proposés la CAF prévisionnelle est estimée à 8 700 € pour 2015.

- **Investissement**

1. **Travaux**

Le résultat de clôture cumulé 2014 est estimé à 32 000 €, au vu des possibilités financières et des travaux à réaliser, en attente d'une réponse de subventionnement du Conseil Général, le programme de travaux pour 2015 n'est pas arrêté. Il pourra faire l'objet d'une décision modificative ultérieure. La marge d'exploitation sera utilisée pour des programmes futurs.

2. **Emprunt**

Il n'est pas prévu d'emprunt en 2015. Vous trouverez ci-joint les tableaux 2015 de la dette du budget du port de Brigneau ainsi qu'un récapitulatif, des emprunts par durée d'amortissement.

Les conseillers municipaux prennent acte du DOB 2015 pour les budgets de la commune, assainissement collectif, ports de Merrien et Brigneau.

N°004-2015 : SUBVENTION DETR 2015

Aménagement en centre bourg du carrefour central :

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dans la catégorie d'opérations éligibles en 2015 relevant de la priorité 1 sont inscrits :

- Travaux d'aménagement de centre bourg intégrant la notion d'accessibilité.

Le taux de subvention de l'opération est compris dans une fourchette entre 20 et 50 % avec un montant plafond de 400 000 €.

Le projet est estimé à 576 835 € HT (achat – déconstruction – aménagement).

Le conseil municipal est amené à adopter l'opération et les modalités de financement suivantes : financement maximum au titre de la DETR 2015 de la totalité des travaux 576 835 € HT et financement des travaux d'aménagement pour un montant de 464 335 € HT dans le cadre du contrat de territoire avec la Cocopaq. Le conseil municipal est aussi amené à autoriser le Maire à proposer le dossier au titre de la DETR 2015 (priorité 1).

Il indique que le projet du môle de Brigneau a été rejeté au titre de la DETR 2015 car non éligible.

Nicolas MORVAN souhaite souligner un nouveau dispositif du Conseil Régional pour les travaux portuaires, plafonné à 80 000 €.

Anita OLLIVIER indique qu'elle entreprend des nouvelles démarches pour rechercher des subventions.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 3 abstentions (Nicolas MORVAN, Marie-Louise GRISEL et Gwénaél HERROUET) et 26 voix pour :

- d'adopter l'opération et les modalités de financement suivantes : financement maximum au titre de la DETR 2015 de la totalité des travaux 576 835 € HT et financement des travaux d'aménagement pour un montant de 464 335 € HT dans le cadre du contrat de territoire avec la Cocopaq.
- d'autoriser le Maire à proposer le dossier au titre de la DETR 2015 (priorité 1).

N°005-2015 : CREATIONS DE POSTES

Responsable RH :

Serge BOURGOIS indique que dans le cadre du départ à la retraite de la responsable RH en fin d'année 2015, il est proposé au conseil municipal conformément à la fiche de poste de créer un poste de responsable des ressources humaines à temps complet. Le poste est ouvert sur les grades : rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe, attaché, attaché principal.

Au vu des congés et compte épargne temps de l'agent, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le poste à compter du 1^{er} mai 2015.

La suppression du poste actuel sera proposée après avis du comité technique en fin d'année.

Agent polyvalent des écoles :

Serge BOURGOIS indique que suite à un départ à la retraite d'un agent polyvalent des écoles à temps non complet en CDI, il est proposé au conseil municipal, conformément à la fiche de poste de créer un poste d'agent polyvalent des écoles à temps non complet 64 %. Ce poste est ouvert sur les grades d'agent technique 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le poste à compter du 1^{er} mars 2015.

La suppression du poste actuel sera proposée après avis du comité technique en fin d'année.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les deux créations de postes et inscrire les crédits correspondants au chapitre 12.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter :

- la création d'un poste de responsable RH à temps complet ouvert sur les grades de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe, attaché, attaché principal à compter du 1^{er} mai 2015.
- la création d'un poste polyvalent des écoles à temps non complet 64 %, ouvert sur les grades d'agent technique 2^{ème} classe et 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2015.
- l'inscription des crédits correspondants au chapitre 12.

N°006-2015 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Serge BOURGOIS propose que suite à la création précédente d'un poste d'agent polyvalent des écoles et des départs à la retraite sur des postes déjà créés, l'on modifie le tableau des effectifs.

Proposition de modification du tableau des effectifs :

Grades	Création	Suppression
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet 64 %	1	
- Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe à temps complet		1
- Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
- Atsem principal 2 ^{ème} classe à temps complet		1
- Atsem 1 ^{ère} classe à temps complet	1	

Après avis favorable de la commission finances, administration communale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs telle que proposée ci-avant et l'inscription des crédits correspondants au chapitre 12.

N°007-2015 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU SDEF

Marcelle LE GAL indique que le syndicat départemental d'énergies et d'équipement du Finistère (SDEF) peut prendre, à la demande expresse des communes, la compétence éclairage public.

La commune peut choisir de transférer « l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public » au SDEF ou « l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public » et « maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public » au SDEF.

Dans le cadre de l'entretien et la maintenance, au vu des conditions du marché actuel, le surcoût sur la commune se chiffrerait à 1 700 € TTC/an en plus mais le SDEF participerait sur les installations neuves d'éclairage public comme suit :

Nature de l'intervention	Répercussion sur comité territorial (financement TCCFE plafonné par comité territorial)
Eclairage Public Extensions	25 % HT (montant travaux + frais suivi)
Eclairage Public lotissement ou zone communale	25 % HT (montant travaux + frais suivi)
Eclairage public effacements	40 % HT (montant travaux + frais suivi) dans limite plafond annuel alloué au comité territorial
Rénovation armoire	50 % du HT

Alors qu'actuellement, le SDEF ne participe pas à ces travaux.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le transfert au SDEF des compétences :

- Entretien et maintenance des installations d'éclairage public.
- Maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public.

Nicolas MORVAN s'interroge si c'est bien un transfert de compétence sans retour possible. Il souhaite une vigilance des élus sur les tailles des entreprises qui pourront répondre aux appels d'offres du SDEF.

Le Maire précise que c'est bien un transfert de compétences sans retour aux communes.

Alain BROCHARD souhaite que les effacements du réseau soient recensés et mieux pris en compte par la commune. Il se félicite de cette mutualisation qui va dans le bon sens.

Vu les articles L.5211-17 et L 1321-9 du CGCT

Vu les articles 2.2 et 4.2 des statuts du SDEF

Vu l'entretien de la maintenance des installations d'éclairage public et la maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairages public pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

Après avis favorable de la commission travaux,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 1 abstention (Pascal BOURCH'IS) et 28 voix pour ; de transférer les compétences suivantes au SDEF (syndicat départemental d'électrification du Finistère) :

- Entretien et maintenance des installations d'éclairage public
- Maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public

et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD

1. Depuis de nombreux mois le car du département reliant Quimper à Quimperlé ne passe plus par notre commune malgré les demandes réitérées de nombreux Moëlanais alors qu'une liaison directe fonctionnait par le passé.

Les usagers doivent prendre un bus de la COCOPAQ reliant Clohars à Riec dont les horaires ne seraient pas adaptés et procéder ensuite à un changement.

Il est envisagé une réunion prochaine au niveau du Département et l'examen de cette question pourrait y être envisagé.

Ne conviendrait-il pas de se manifester auprès de l'autorité Départementale compétente afin d'obtenir un changement qui serait bénéfique à la fois aux Moëlanais ne disposant pas de moyens de transports et à l'image même de notre commune?

Le Maire l'assure de son intervention auprès du Conseil Général.

Groupe « Vivre ensemble à Moëlan » :

1. Depuis des mois, nous attirons votre attention sur la nécessité d'engager rapidement les travaux de rénovation de l'école de Kergroës. Comme nous le montre le DOB, vous ne semblez pas prêt à inscrire cette somme au budget 2015. Pourtant, il n'y a pas besoin d'une étude coûteuse pour savoir qu'il faut faire ces travaux. Sans l'école, les commerces de Kergroës n'ont plus d'avenir. Les commerçants le disent avec force et raison. Sans l'école, de jeunes couples n'auront pas de raison de s'implanter et cette partie de la commune déperira. La qualité éducative d'une école à taille humaine est évidente. Il faut insister sur ce point.

Le Télégramme du 8 février 2015 fait état de la construction d'une école neuve à Guidel, de 8 classes, pour 220 élèves, plus une restructuration-extension du restaurant scolaire. Le montant ? 3,8 millions d'euros. Avons-nous les moyens d'une école unique regroupant Kergroës et le Bourg ? A l'évidence non.

Dans votre édito du journal municipal, vous annoncez votre volonté de réaliser l'école de Kergroës. Qui croire ?

Nos questions :

Quel calendrier de travail fixez-vous ?

Quels seront les critères de choix pour réaliser l'étude ?

Comment les conseillers municipaux, que nous sommes tous, seront associés à ce choix crucial pour l'avenir de notre commune ?

Réponse déjà apportée.

2. Avenir de l'école des sœurs à Kergroës ? Quelle action comptez-vous mener pour finaliser ce dossier ?

Le Maire retrace le long dispositif mis en place sous l'ancien mandat en 2008. Il indique qu'il faut maintenant étudier l'expropriation, qu'elle prendra aussi beaucoup de temps. Il donne aussi l'information que le diocèse souhaite vendre l'église de Kergroës. La commune pourrait être intéressée par son achat pour une déconstruction.

3. Avez-vous avancé pour définir l'avenir de la parcelle des anciens services techniques à Mentoul ?

Réponse déjà apportée.

4. Quels contacts avez-vous pris avec l'Etablissement Public Foncier, Foncier de Bretagne (pour élargir le périmètre d'intervention en centre-bourg) ?

Le Maire indique que des discussions ont eu lieu et se poursuivront l'année prochaine.

Pascal BOURCH'IS souhaite connaître l'évolution du dossier « 4G ».

Le Maire indique que la société Orange est prête à diffuser la « 4G » mais qu'il faudra 3 ou 4 mois pour que cela soit effectif. Il précise que la commune sollicitera l'organisme de contrôle pour des mesures d'ondes électromagnétiques.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance,
Brigitte OFFRET

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal,